

Steinfort, le 6 mars 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2018/2980/165 du 22 février 2019 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PETIT FORESTIER LOCATION l'exploitation de trois ponts élévateurs à Grass, 10-12, rue Luss Arendt (ZARO).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du ..05.MAR..2019....

Steinfort, le05.MAR.2019.....


Le bourgmestre




Le secrétaire communal